

LETTRE OUVERTE AU SDET le 10/10/19

(Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn)

Il y a près de deux mois notre association s'était adressée à votre président. N'ayant pas reçu de réponse, nous nous adressons maintenant à vous, membres du Conseil d'Administration, sous forme de lettre ouverte, afin que les citoyen(ne)s intéressé(e)s puissent appuyer notre démarche. Celle-ci porte sur deux points : les compteurs Linky **(1)** et l'Hydrogène **(2)**.

1) Suite à la décision, le 29 juin dernier, du Conseil d'Etat, retirant la propriété des compteurs d'électricité des communes au profit des instances assurant leur usage, le SDET est considéré maintenant propriétaire des compteurs. A ce titre, il a la faculté d'appliquer un **moratoire à l'installation des compteurs Linky**. Celui-ci s'impose à notre avis pour, au moins, trois raisons :

a) D'abord, sur le fond, il convient de revenir sur les normes légales appliquées en France en matière d'exposition aux radiations électromagnétiques. Elles ont été établies, il y a ~ 17 ans, alors que l'on ne disposait nécessairement que d'un recul d'appréciation limité, et signées par le premier ministre de l'époque, dans la confusion alors qu'il abandonnait son poste suite à un grave revers électoral. Par contre, récemment, le conseil de l'Europe a indiqué que le *maximum* d'exposition à recommander est de ~ 0,6 volt/mètre contre plus de 20 officiellement en France. En outre il faut tenir compte qu'il s'agit, pour le Linky, d'ondes pulsées.

b) Ensuite, un autre élément à prendre en compte, à rebours du but affiché par la loi dite de transition énergétique de 2015, est que les compteurs Linky n'apportent pas par eux-mêmes la possibilité d'ajuster la consommation d'électricité. En fait, il apparait que c'est un moyen pour EDF de maintenir la dépendance des consommateurs, captifs *. Dès lors que la production d'électricité est assurée actuellement à ~72 %, par des centrales nucléaires, ceci n'est pas acceptable, ne serait-ce qu'au point de vue de la sécurité générale de la France (et des pays voisins).

c) Enfin, le visionnage de la disquette, que vous avez été tenus, suite à l'avis favorable de la CADA, de nous envoyer, indiquant vos relations avec les communes, spécifie que le contrat avec EDF se terminait le 21 décembre 2018. De plus, nous n'avons pas trouvé mention que les communes du Rabastinois y figurent. La poursuite de votre action nous parait donc infondée juridiquement, propriétaire ou pas. Nous vous prions de nous donner vos arguments qui établiraient que ce n'est pas le cas.

Début août l'ancienne ministre de l'Environnement, Corine Lepage, qui est reconnue justement à ce propos pour la pertinence de ses indications, a développé ce genre d'arguments (pour cela ouvrir le lien informatique : <https://www.europe1.fr/.../compteurs-linky-corinne-lepage-appelle-les-pouvoirs-publi...>), et nous faisons nôtre sa demande de **moratoire**.

* voir par exemple ce qu'il en est pour l'autoconsommation, ce qui est, en principe, excellent, mais n'allant pas jusqu'à l'autonomie.

2) Déjà, dans nos lettres précédentes nous avons cherché à nouer le dialogue avec vous sur l'utilisation de **l'Hydrogène**, puisque celui-ci permet la production générale d'énergie * et spécifiquement d'électricité. Nous avons noté avec intérêt, à la lecture de La Dépêche du Midi du 6 juillet dernier, que le SDET manifesterait maintenant un intérêt à « œuvrer » à ce sujet.

Pour l'amplifier, nous faisons remarquer que, d'ores et déjà, l'Economie basée sur l'Hydrogène comme source d'Energie peut être réalisée de façon décentralisée (stockage facile des quantités nécessaires), au moins sur des petites agglomérations, sans avoir, pour l'électricité, à être relié nécessairement au réseau d'EDF, et sa production nucléaire (*vide supra*). Certainement le plan Hydrogène annoncé récemment par la région Occitanie pourrait vous apporter une aide financière appréciable pour des réalisations, comme c'est déjà le cas dans d'autres régions. Pour notre part, disposant d'une expertise poussée sur la question, nous restons toujours disponibles pour vous conseiller.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs du Conseil d'Administration du SDET, nos meilleures salutations, responsables

Au nom du CA de la SEPRA 81 (voir son nouveau site internet),
le secrétaire

* et sans production de CO2 : cela permet la lutte efficace contre le réchauffement climatique (voir les rapports des dernières semaines du GIEC, encore plus alarmistes).